



Annulation d'un accord pour un devis

Par **regnath35**, le **12/04/2016** à **10:38**

Bonjour

J'ai signé un devis de mise en place d'une couverture en zinc sur un muret en janvier 2016.

J'ai mentionné sur le devis "Bon pour accord pour une mise en oeuvre courant mars"

Je n'ai avancé aucune somme.

N'ayant aucune nouvelle de mon artisan fin mars, j'ai essayé de la joindre à plusieurs reprises par téléphone puis par mail.

Je n'ai eu aucun retour. Maintenant quand j'essaie de le joindre, j'ai un message m'indiquant que le numéro de téléphone n'est plus attribué.

Je suis donc allé voir sur le site SOCIETE.COM et je m'aperçois que la société est en cours de liquidation (=> liquidation judiciaire simplifiée au 30/03/2016)

Je souhaiterais passer par un autre couvreur. Comment puis-je procéder pour annuler mon accord.

Merci pour votre aide

Par **Visiteur**, le **12/04/2016** à **16:28**

Bonjour,

quel accord ? Vous n'avez versé aucune somme et la société n'existe plus !?